Image not found or type unknown

Urgent conscilliation avec mon dentiste

Par **smail13**, le **01/07/2016** à **15:31**

l assureur de mon dentiste me fais une proposition provisionnelle de 3942euro soit 2000 euros de douleur evalué a 2.5/7, 662euros dftp de 5 pour cent , 1260 euros au titre des frais futur sois 60 * 21 dents , 20 euros pour une journée pour intervention extraction dentaire.
je conteste cette offre provisionnel car je soufre depuis 3 ans environ, j ai 21 dent a deposer et en traiter au moins la moitier. j ai un gros chantier dentaire qui m attends donc du temps encore perdu dans un cabinet dentaire sans oublier les dommages collatereaux tel que douleur cervical, sinusite maxillaire, maux de tete etc etc tous cela du au kystes que j ai dans mes gencives et que mon dentiste ma laisser pour poser des dents definitives.
et aussi l assureur n est pas explicite pour la suite de mon indemnisation.
bref je suis perdu et pas du tous d accords avec ces 3942 euros.
a ce jour il me refait une proposition de 5112.50 a titre provisoire c est a dire avant consolidation.
puis je avoir plus? je suis perdu, un avocat va me defendre a hauteur de 15 pour cent du resultat.mais j accepte a une condition qu il reussisse a augmenter l offre faite par l assureur que pensez vous de mon affaire?

Par **miyako**, le **03/07/2016** à **21:31**

Bonsoir,
Attention ,c'est 15% hors TVA à 20% !
Une fois payé l'avocat ,si c'est pour avoir le même résultat net ,cela ne semble pas très rentable.Et en plus en France la justice est très longue .
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **smail13**, le **03/07/2016** à **22:57**

merci pour ta reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés